



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN  
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le mercredi 11 mars Deux Mille Vingt, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Henri Cornat située à la Mairie de Valognes (50700), sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombre de Membres : 35  
Nombre de présents : 24

Nuls – Blancs – Abstention : 0  
Exprimés : Pour 24 – Contre 0

**Présents :** Mesdames BURNOUF Elisabeth, DRUEZ Yveline, TAVARD Agnès, SOURISSE Claudine, GOSSWILLER, Carole CASTELEIN Christèle, MOUCHEL Evelyne et Messieurs VALENTIN Jean-Louis, ARRIVE Benoît, LEPETIT Jacques, PRIME Christian, LEFEVRE Noël, LEMYRE Jean-Pierre, LEBARON Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, LEPOITTEVIN Gilbert, CROIZER Alain, DENIAUX Johan, ASSELINE Yves, DENIS Daniel, MELLET Daniel, DESTRES Henri, DUCHEMIN Maurice, BOURDON Cyril.

**Excusés :** Madame GOSSSELIN-FLEURY Geneviève, et Messieurs HAMELIN Jacques, PILLET Patrice, LAMORT Philippe, MABIRE Edouard, LERENDU Patrick, BAUDIN Philippe, CATHERINE Arnaud, LAFOSSE Michel, COQUELIN Jacques, MARGUERITTE David.

**Réf - n° B32\_2020**

**OBJET : Signature du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du bassin de natation de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE**

**Exposé**

Depuis le transfert des établissements aquatiques à la Communauté d'Agglomération du Cotentin au 01/01/2019, le POSS du bassin de natation de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE n'avait pas été mis à jour. Des modifications ont donc été réalisées sur les coordonnées du propriétaire, de l'exploitant, du président, du directeur, du chef de bassin ainsi que sur les périodes d'ouverture de l'établissement (modification des horaires vue en comité technique du 07/02/2020).

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10,

**Vu** l'arrêté du Préfet de la Manche du 04 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la délibération n° 2018-086 du 28 juin 2018 portant définition de l'intérêt communautaire  
Communauté d'Agglomération du Cotentin – Décision de Bureau n° B32\_2020 du 11 mars 2020

**Vu** la délibération n° DEL2019\_002 du 07 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 5,

**Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :**

- **Décide** de valider les modifications du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) du bassin de natation de SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer le POSS et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.



**LE PRESIDENT,**

**Jean-Louis VALENTIN**